

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'An deux mille vingt-cinq et le quinze avril à 10h00, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Brigitte BRUGNON
- Aline GUYONNAUD 1ère Adjointe - Christiane CASANADA - Lilian COTTIN - Annie LE HE - Michele LISLE - Jeanette SARRAZIN - Simon GEVAUDAN

Excusés : Edouard CHAULET, Maire - Martine MARASA - Saïd EL ATTAR

Procurations :

Laure ESNEE à Aline GUYONNAUD

Délibération 2025 - 6

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget CCAS

Le Conseil d'administration examine le Compte Financier Unique du budget CCAS 2024 qui s'établit ainsi :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024						
BUDGET CCAS						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	14 232,03 €	10 236,30 €				
Résultat de l'exercice	3 995,73 €					
Report de l'année N-1		8 353,94 €				
Résultat de clôture		4 358,21 €				
Résultat de clôture au 31/12/2024 :		4 358,21 €				
CONSTATANT que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 4 358,21 euros.						
DECIDE d'affecter :						
la somme de 4 358,21 euros au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.						

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget CCAS 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois est an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La Vice-Présidente, Monique Ferrat

Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250415-2025CCAS6-DE
Reçu le 24/04/2025